Disponible sur
http://www.shia974.fr

CLASSE 9 : LEÇON 8

SALÀT-E-QASR (3)

Fait par Sidika K.

AUTRES PRECISIONS CONCERNANT LA SALÀT-E-QASR

1. Si une personne sait qu'elle doit accomplir les namaz Qasr et qu'à la place, elle accomplit ses prières en entier, dans un autre lieu que celui mentionné à la page précédente, ses namaz ne sont pas conformes (batil).

Cependant, si cette personne a oublié qu'elle devait accomplir ses prières raccourcies (qasr) et accomplit ses prières en entier, puis réalise son erreur plus tard, elle devra refaire ses namaz, et dans ce cas, ses namaz seront Qaza.

2. Si un voyageur ne savait pas qu'il devait accomplir les prières raccourcies (qasr) et qu'il accomplit les prières en entier, alors ses namaz sont valides.

3. Si une personne savait qu'elle devait offrir les prières raccourcies (qasr) mais qu'elle ne connaissait pas toutes les conditions à remplir et qu'elle accomplisse en conséquence, les prières en entier, elle devra refaire ses namaz une nouvelle fois si elle s'aperçoit que toutes les conditions étaient réunies pour le namaz Qasr, avant que le namaz devienne Qaza.

Si elle ne recommence pas ses namaz une nouvelle fois, elle devra accomplir plus tard les prières Qaza. Cependant, si elle n'a pas connaissance de toutes les conditions à remplir pour le namaz Qasr jusqu'à ce que ses namaz devienne Qaza, alors elle n'aura pas à recommencer ses namaz.

4. Si un voyageur n'a pas encore prié avant que l'heure de namaz devienne Qaza et qu'il arrive à son lieu de résidence ou à un endroit où il a l'intention de rester pour une durée d'au moins 10 jours, il devra accomplir ses prières en entier.

5. Si une personne, qui n'est pas un voyageur, ne prie pas aussitôt que l'heure de namaz est arrivée puis se met à voyager, alors elle devra accomplir les prières raccourcies (Qasr) pendant son voyage.

6. Si les namaz Zohr, Asr ou Isha d'un voyageur deviennent Qaza et qu'il ne les a pas encore accomplis, il devra accomplir ses namaz Qaza dans la forme raccourcie (qasr) même s'il ne voyage plus.

7. Si une personne, qui n'est pas un voyageur, n'accomplit pas ses prières Zohr, Asr ou Isha dans les temps, elle devra les accomplir en entier même si au moment où elle fera ces namaz Qaza, elle sera en train de voyager.